

REGLEMENT INTERIEUR : STELLA OUVRE-TOI



PRÉAMBULE

« Stella ouvre-toi » a pour vocation de rendre accessible à un grand nombre de pratiquants autonomes la structure du Gymnase Stella, destinée à l'entraînement des grimpeurs de Haut-Niveau Réunionnais.

L'escalade est une discipline qui impose la connaissance d'un certain nombre de notions relatives à la sécurité des pratiquants. En se basant sur les valeurs qui appartiennent à notre discipline, la Ligue Réunion FFME rappelle donc que ce sujet est l'affaire de tous ! De ce fait, toute personne se doit d'adopter un comportement ayant pour objectif d'assurer sa sécurité et celle des autres usagés.

ARTICLE 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation de la Structure Artificielle d'Escalade du Gymnase de Stella, dans le cadre de l'opération portée par la Ligue Réunion FFME intitulée « Stella ouvre-toi ». Toute personne entrant dans cette enceinte sportive accepte de se conformer aux règles définies ci-dessous.

ARTICLE 2 – Formalités d'accès

Toute personne souhaitant utiliser les structures d'escalade doit, impérativement, se présenter au responsable du créneau afin de faire valider son droit d'accès aux installations . Celui-ci sera accordé sur présentation des documents suivants :

- Le billet Hello Asso
- Une licence FFME à jour pour la saison 2023-2024

Toute personne mineur doit impérativement être accompagnée d'un adulte pour pratiquer.

ARTICLE 3 – Horaires, Séances, Tarifs

Les dates et horaires seront communiqués par la Ligue Réunion FFME, en amont du créneau proposé via leurs réseaux sociaux, site internet et/ou par mail adressés aux présidents / référents des clubs FFME de l'île.

TARIFS :

- POUR UNE SEANCE (si réservation par Hello Asso) : 8 euros par grimpeur
- POUR UNE SEANCE (si paiement sur place) : 10 euros par grimpeur. Règlement en espèce uniquement, avec l'appoint obligatoire.

Un billet Hello Asso est valable une seule fois, pour une seule personne et un seul créneau.

La Ligue Réunion FFME se réserve le droit de définir et de modifier les dates et horaires des créneaux selon les besoins d'exploitations de la structure de Stella (entraînements du pôle espoir, ouvertures de blocs, maintenances, etc...) ainsi que les conditions météorologiques.

- PRATIQUE DE L'ESCALADE

ARTICLE 4 – Respect des règles de sécurité

La pratique de l'escalade sur la structure se fait sous l'entière responsabilité des grimpeurs (ou de ses responsables légaux dans le cas où le pratiquant est mineur) de manière autonome, sans encadrement. Le public doit maîtriser les techniques de sécurité pour assurer la sienne et celle des autres pratiquants. Le public pratiquant en autonomie engage sa responsabilité civile en cas d'accident. Il veille donc à avoir un comportement attentif, responsable et respectueux.

Pour votre sécurité, il est impératif d'appliquer les règles suivantes :

- N'utiliser que du matériel spécifiquement conçu pour l'escalade.
- Signaler toute anomalie (prises desserrées, comportement dangereux. . .).
- Il est strictement interdit de courir dans l'enceinte
- Le responsable du créneau peut intervenir à tout moment, auprès de toute personne faisant preuve d'inattention, d'attitude démontrant de l'inexpérience, ou de comportement jugé dangereux.

4.1 – Sécurité bloc

- Vérifier que la surface de réception est totalement dégagée
- Respecter la priorité au grimpeur
- Ne pas circuler, ne pas stationner au-dessous d'autrui
- Ne pas grimper au-dessus ou au-dessous d'autrui
- Privilégier la désescalade, repérer les itinéraires de descente
- Amortir avec les jambes en cas de chute ou de saut
- Se faire parer si besoin
- Utiliser obligatoirement des chaussons d'escalade pour évoluer sur le mur (Grimpe pieds nus ou en chaussure interdite)

4.2 – Sécurité Vitesse

- Utiliser son propre EPI (à savoir un baudrier aux NORMES, en respectant le mode d'emploi fourni par le fabricant : durée de vie, usure, etc...)
- Demander systématiquement l'autorisation d'utiliser les enrouleurs automatiques au responsable du créneau avant de se lancer dans la voie
- Faire systématiquement vérifier la connexion de l'enrouleur au baudrier par le responsable du créneau avant chaque départ dans la voie
- Utiliser obligatoirement des chaussons d'escalade pour évoluer sur le mur

- FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

ARTICLE 5 – Respect des lieux et d’autrui

Dans l’enceinte de la structure, il est interdit :

- De fumer
- De jeter des détritrus
- De jouer avec de l’eau ou de la nourriture,
- De crier, de hurler et de causer une gêne sonore pour les autres usagers,
- De se déplacer ou de grimper dans une tenue indécente.
- De se déplacer ou de grimper pieds nus

ARTICLE 6 – Droit d’exclusion

Le responsable du créneau se réserve le droit d’exclure, sans préavis ni indemnité d’aucune sorte, toute personne dont l’attitude ou le comportement serait contraire aux règles de sécurité en escalade, aux bonnes mœurs, notoirement gênant pour les autres membres ou non conforme au présent règlement ainsi que toute personne se livrant à des dégradations intentionnelles ou non intentionnelles sur des installations ou du matériel présent dans l’enceinte de la structure.

ARTICLE 7 – Droit à l’image

Toutes les photos et vidéos prises lors de l’utilisation des équipements par ses responsables sont susceptibles d’être affichées ou mises en ligne sur le site internet sauf si les personnes figurant sur ces supports ou leur responsable légal en font la demande par écrit pour les retirer.

ARTICLE 8 – Secours

Les utilisateurs acceptent que le responsable du créneau prenne toutes mesures nécessaires en cas d’accident.

ARTICLE 9 – Modification du règlement

La Ligue Réunion FFME se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment, même sans préavis.

ARTICLE 10 – Respect du règlement

La Ligue Réunion FFME décline toute responsabilité en cas de non-observation du présent règlement.

Je soussigné Madame, Monsieur (rayer la mention inutile) , demeurant à

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des créneaux « Stella Ouvre-toi » et accepte l’ensemble de ses clauses.

Autorise mon fils/ma fille (rayer la mention inutile) à participer aux créneaux « Stella Ouvre-toi », sous mon entière responsabilité, ou sous la responsabilité d’un adulte tiers, nommé ci-contre.....

Autorise la Ligue Réunion FFME à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser la/les photographie(s) et/ou vidéos me représentant (ou représentant mon fils/ma fille).

Signature :

Signature du représentant légal (si mineur) :